

Observation n°54 du 04/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis opposé à ce projet éolien de Doussay dont le dossier *régularisation avis AE 08.06.22* comporte de nombreuses « erreurs » et omissions, qui pourraient largement influencer la perception réelle **de l'impact du projet** et le sens de la décision préfectorale.

En effet, on peut lire Page 37/185

*« Sur la trentaine de taxons végétaux inventoriés dans la ZIP, aucun ne possède de statut réglementaire ou de menace. Il n'y a donc pas d'enjeux de conservation concernant la flore dans la ZIP.*

*Il ressort de ce comparatif qu'en termes de flore et d'habitats, aucun changement significatif de circonstance de fait n'est survenu entre l'étude d'impact initiale et la mise à jour de 2021. Les impacts et mesures définis dans l'étude d'impact fournie à l'appui de la demande d'autorisation du projet restent donc valides et ne nécessitent aucune adaptation.*

*La mise à jour de l'analyse des impacts du projet sur ce sujet n'est donc pas nécessaire. »*

Ces conclusions de l'entreprise CALIDRIS sont injustifiées en raison d'observations visiblement négligées.

La ZIP se situe au centre de la ZNIEFF « plaine de Doussay ». Or cette ZNIEFF est caractérisée notamment par la présence de l'**Apera spica-venti**. (<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540220147/tab/especes>).

l'**Apera spica-venti** a les statuts de protection ([https://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/83156/tab/statut](https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/83156/tab/statut)):

Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019) (listé Apera spica-venti (L.) P.Beauv.)

Liste rouge de la Flore vasculaire de Poitou-Charentes (listé Apera spica-venti (L.) P.Beauv., 1812) : Statut « NT » (**Quasi menacée** (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises).

Cette nouvelle omission de la part de la société CALIDRIS renforce encore le doute sur la qualité et la sincérité de cette étude d'impact si ce n'est une certaine complaisance envers son client.

Pour ces négligences dans l'étude Calidris, donc irrégulière, merci de rendre un avis défavorable

Eric MARTINET / Savigny sous faye